



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Th. JOSSART
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : /

Réf. NOVA : 04/PFD/177017 (corr. DU : M. M. Resibois et Mme N. Denayer)

Réf. CRMS : AA/KD/BXL40098_675_PU_Max et voiries adjacentes

Bruxelles, le 17/06/2021

Annexe : /

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Adolphe Max, rues Saint-Pierre, du Finistère, du Pont Neuf, de la Fiancée et de Malines.

Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement du boulevard Adolphe Max et des rues adjacentes entre le boulevard Adolphe Max et le boulevard E. Jacqmain.

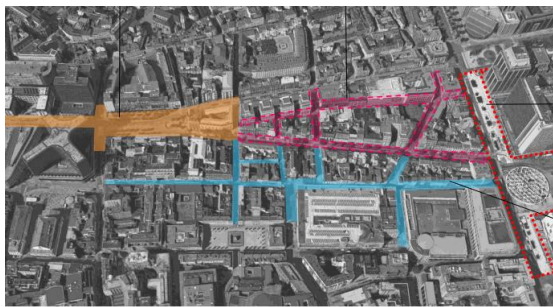
Avis de la CRMS

En réponse à votre demande du 27 mai 2021, nous vous communiquons l'avis formulé par notre Assemblée en sa séance du 2 juin 2021.

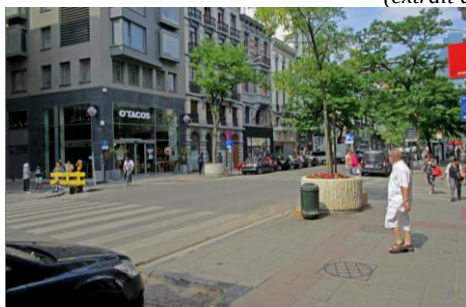
Le projet est compris dans la zone de protection de l'ancien *Marivaux* (boulevard A. Max, 104), dans celle de l'ancien *Théâtre des Variétés* (rue de Malines, 25), dans celle de la taverne *L'Espérance* (rue du Finistère, 1). Il se situe également à proximité directe des biens classés sis boulevard A. Max, 28 et 142, du bien classé sis boulevard A. Max, 118 – *Le Plaza* et de plusieurs biens inscrits à l'inventaire. Il est également compris en ZICHEE et figure comme espace structurant au PRAS.



© Brugis



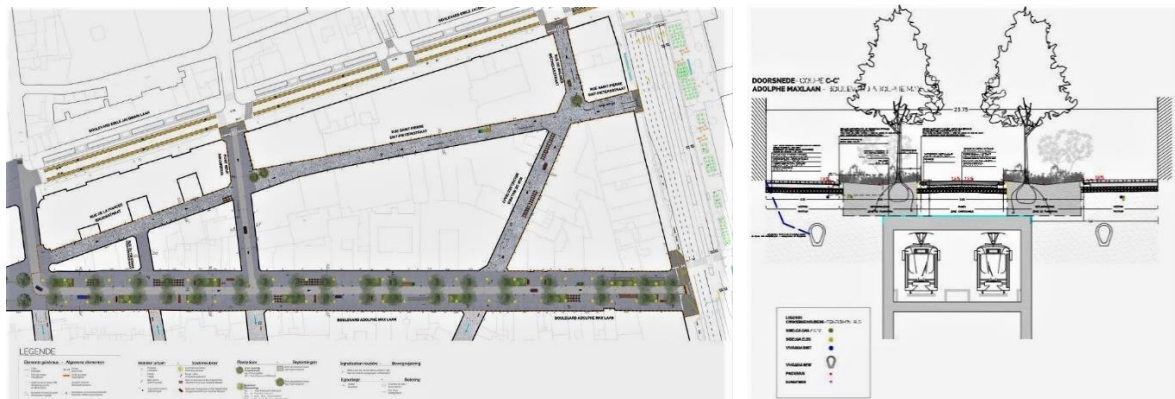
A droite : tronçon Fontainas-De Brouckère (orange), tronçon rue Neuve et abords (bleu), tronçon A. Max et rues adjacentes (rose)
(extrait du dossier)



Situations existante et projetée (extraits du dossier)

La demande s'inscrit dans le cadre plus général du réaménagement des boulevards centraux. Elle a fait l'objet d'une présentation à laquelle la CRMS a participé le 7 octobre 2020. Une première étape fut franchie avec la réalisation du « piétonnier », depuis la place Fontainas jusqu'à la place De Brouckère, en ce compris l'amorce du boulevard Adolphe Max jusqu'à la rue Saint-Michel. Ce premier tronçon fit l'objet de nombreuses réserves de la part de la CRMS (cf. avis des 23 septembre 2015 et 29 mars 2017). Cette première étape est aujourd'hui réalisée et opérationnelle.

Au sud, le boulevard Maurice Lemonnier conserve encore les aménagements réalisés fin des années '70 après la réalisation des travaux liés au pré-métro. Un nouvel aménagement sera envisagé, probablement à l'issue de la conversion/transformation des ouvrages de pré-métro en métro et dans le cadre des aménagements liés au futur PAD Midi. Au nord, l'aménagement du boulevard Adolphe Max, objet de la présente demande, s'étend jusqu'au boulevard du Jardin Botanique non compris et concerne aussi les rues riveraines.



Situation projetée et coupe C-C' du boulevard A. Max (extraits du dossier)

L'aménagement proposé s'inspire de celui de la première phase : de façade à façade de plain-pied, réduction de la chaussée à 5m de large, revêtements de sol, zones de séjour, jardinières, plantation d'arbres en alignements réguliers (*Alnus Spaethii*, ou, en réserve, *Liquidambar Styracifolia*), etc. Concernant les rues adjacentes (rues Saint-Michel, de la Fiancée, du Finistère, du Pont Neuf, Saint-Pierre et de Malines), elles subissent un traitement comparable et sont agrémentées d'arbres isolés à certains carrefours.

Bien qu'elle ait, dès 2015, formulé de nombreuses remarques et recommandations concernant le projet très ambitieux du réaménagement des boulevards du Centre, la CRMS préconise, dans le cadre de cette nouvelle demande, de valider le principe d'agir à présent dans la continuité des aménagements déjà réalisés pour les autres tronçons du centre. Cette logique vaut aussi pour les rues adjacentes qui devraient également s'inscrire dans la continuité des transformations déjà opérées pour les rues voisines à la rue Neuve (rues Saint-Michel, du Finistère, du Pont-Neuf et de Malines).

La Commission attire néanmoins l'attention sur les immeubles d'angle remarquables qui jalonnent le parcours, notamment celui qui est classé à l'angle de la rue Saint-Michel (28-34, bd A. Max). Elle demande de maintenir les vues totalement dégagées vers et depuis ces édifices et de renoncer à cette fin aux plantations projetées au croisement.

Une évaluation de la bonne tenue des aménagements de l'ensemble des tronçons et de la pertinence des options retenues (tracé, matériaux, plantations, mobilier, etc.) s'imposera de toute évidence d'ici quelques années.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. à : svalcke@urban.brussels ; gvandebrouck@urban.brussels ; bannegam@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ;
urban_avis.advises@urban.brussels ; mresibois@urban.brussels ; ndenayer@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ;
mbadard@urban.brussels ; kdepicker@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be ;
urb.commissionconcertation@brucity.be